



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance..... 32
 Pouvoirs 09
 Excusés..... 02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 JUIN 2024**

**N°2024-06-13 : NOMINATION DE REPRÉSENTANTS (SUPPLÉANTS) À DES
 CONSEILS D'ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES**

Le jeudi 20 juin 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 07 juin 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILLOTI Donni	GUIMARAES Odette	BONINI Bruno
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	JOLY Nathalie
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	PERRAULT Gérard
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
ARNAUD Philippe	BERTHE Éloïse	

Pouvoirs :

BORDES Roselyne	à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina	à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DJABALI Sara	à MILLOTI Donni
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine	à MANTEL Serge

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. ATTARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20240620-2024-06-13-DE
 Date de télétransmission : 27/06/2024
 Date de réception préfecture : 27/06/2024
 41 70 88 00 - F 01 43 30 38 43

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00
 courriermairie@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de Mme BOUDJEMAÏ, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-20, L.2121-21 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment son article D.411.1 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la délibération n° 2020-06-08 du 11 juin 2020 portant désignation des représentants de la commune au sein des conseils d'école des établissements du 1^{er} degré ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du 12 juin 2024 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'élire en son sein les représentants de la Commune habilités à siéger au sein de différents organes délibérants ou conseils d'administration ; d'organismes extérieurs dont la Commune est membre au sein desquels elle est tenue d'être représentée ;

Considérant la volonté d'élire des membres suppléants aux conseils d'écoles afin de garantir le bon fonctionnement de ces derniers ;

Après en avoir délibéré,

À la majorité par,

- 34 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	MOULINAT-KERGOAT Hélène	CHASSAIN Clément
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ARNAUD Philippe	BERNARD Anne
MANTEL Serge	CARCREFF Corinne	BARATTA Jean-Pierre
MONIER Annick	ATTARD Gérard	BERTHE Éloïse
MILOTI Donni	MAKHLOUF Dounia	BEREZIN Serge
CARRATALA Henri	LAFARGUE Jean-Claude	COLLET Marie-Madeleine
MICONNET Olivier	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheireddine
HERRMANN Marie-Catherine	LEROUX Pierre-Olivier	
AÏDOUDI Salem	MARKARIAN Olivier	

BORDES Roselyne	Pouvoir à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie	Pouvoir à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina	Pouvoir à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine	Pouvoir à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine	Pouvoir à LEROUX Pierre-Olivier
ADLANI Myriam	Pouvoir à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DJABALI Sara	Pouvoir à MILOTI Donni
CRALIS Christophe	Pouvoir à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine	Pouvoir à MANTEL Serge

- 7 ne participent pas au vote :

BITATSI-TRACHET Françoise	HODÉ Laurence
BONINI Bruno	PERRAULT Gérard
JOLY Nathalie	ROSSINI Christel
TRILLAUD Laurent	

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240620-2024-06-13-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication

Article Unique : Sont élus comme représentants suppléants au sein des Conseils d'écoles de la Commune les membres du Conseil municipal suivants :

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	ÉLUS 1	ÉLUS 2
BAYARD	P.O LEROUX	C. MAUROBET
BELLEVUE	S. MANTEL	O. MICONNET
DANTON	P. ARNAUD	S. AIDOUDI
FLORENCE ARTHAUD	G. ATTARD	M-C. HERRMANN
GEORGE SAND	J-C. LAFARGUE	Y. KOUCEM
JACOB 1	A. BERNARD	O. MARKARIAN
JACOB 2	D. MILOTI	A. BERNARD
JAURÈS 1	M-C. HERRMANN	C. CHASSAIN
JAURÈS 2	R. BORDES	M. ADLANI
JEAN DE LA FONTAINE	O. GUIMARAES	K. AOUATI
BENOIT MALON	J-P. BARATTA	G. ATTARD
JOSÉPHINE BAKER	L. LE COZ	M. FOURNIER
ÉCOLES MATERNELLES	ÉLUS 1	ÉLUS 2
BAYARD	H. MOULINAT-KERGOAT	E. BERTHE
BELLEVUE	C. CARCREFF	D. MAKHLOUF
JACOB	D. MAKHLOUF	S. DJABALI
JACOB 1	C. CRALIS	J-C. LAFARGUE
JEAN DE LA FONTAINE	C. CARCREFF	S. BÉRÉZIN
BENOIT MALON 1	O. MICONNET	C. CRALIS
JOSÉPHINE BAKER	S. MANTEL	J-P BARATTA
TOURVILLE	H. CARRATALA	E. BERTHE
VAUBAN	L. LE COZ	Y. KOUCEM
JEAN JAURES 1	C. CRALIS	J-C. LAFARGUE

Ainsi fait et délibéré en séance le 20 juin 2024.



75
 Pierre-Yves MARTIN
 Maire de Livry-Gargan
 Conseiller Départemental
 Accusé de réception en préfecture
 Date de télétransmission : 27/06/2024
 Date de réception préfecture : 27/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Date de publication : 01/07/2024